

28.—Accusations, condamnations et pourcentage des acquittements en ce qui concerne les crimes et délits, par provinces, 1922-1924.

NOTA.—Les données du tableau ci-dessous ne comprennent pas les jeunes délinquants.

Provinces.	1922.			1923.			1924.		
	Accu- sa- tions.	Con- damna- tions.	Acquit- te- ments.	Accu- sa- tions.	Con- damna- tions.	Acquit- te- ments.	Accu- sa- tions.	Con- damna- tions.	Acquit- te- ments.
Ile du Prince-Edouard.....	nomb. 40	nomb. 27	p.c. 32.5	nomb. 18	nomb. 13	p.c. 27.8	nomb. 29	nomb. 25	p.c. 13.8
Nouvelle-Ecosse.....	973	701	28.0	636	400	36.9	789	595	24.6
Nouveau-Brunswick.....	373	322	13.7	206	148	28.1	261	224	14.2
Québec.....	3,779	2,885	23.7	3,501	2,655	24.1	3,440	2,729	20.7
Ontario.....	9,622	7,021	27.1	9,185	6,886	24.9	9,409	7,180	23.7
Manitoba.....	1,578	1,188	24.7	1,419	1,094	22.9	1,405	1,160	17.4
Saskatchewan.....	1,733	1,391	19.7	1,587	1,446	8.8	1,849	1,647	10.9
Alberta.....	1,613	1,171	27.4	1,753	1,424	18.6	1,887	1,423	24.6
Colombie Britannique.....	1,308	1,004	23.2	1,443	1,116	22.5	1,588	1,265	20.3
Yukon.....	13	10	23.0	2	1	-	9	9	-
Territoires du Nord-Ouest.....	-	-	-	9	5	44.4	1	1	-
Canada.....	31,032	15,720	25.3	19,759	15,188	23.0	20,667	16,258	21.3

Classification des crimes et délits graves.—Sous le système usité au Canada, les crimes et délits graves constituent six catégories principales, savoir: attentats contre les personnes, attentats contre la propriété avec violence, attentats contre la propriété sans violence, attentats criminels contre la propriété, faux et usage de faux, autres crimes et délits graves. Dans les première, troisième, quatrième et sixième catégories, les condamnations ont augmenté entre 1922 et 1924; par contre, elles ont déchu dans les deux autres catégories. Remarquons tout spécialement que les condamnations pour distillation illicite, au nombre de 220 en 1921, sont montées à 1,068 en 1923 et 955 en 1924. Le tableau 29 présente le détail des condamnations, pour chaque crime ou délit, et le tableau 30 relate les suites données aux poursuites; on y voit notamment que le nombre des femmes condamnées est passé de 1,765 en 1921 à 1,609 en 1922, à 1,609 en 1923 et 1,826 en 1924. Enfin, le tableau 31 nous renseigne sur la situation sociale des condamnés: métier ou occupation, état civil, degré d'instruction, âge, sobriété, lieu de naissance, religion, etc.

29.—Crimes et délits par catégories, exercices terminés le 30 septembre 1922-24.

NOTA.—Les jeunes délinquants ne sont pas compris dans les chiffres ci-dessous.

Classification.	1922.		1923.		1924	
	Accusa- tions.	Condam- nations.	Accusa- tions.	Condam- nations.	Accusa- tions.	Condam- nations.
CLASSE I—ATTENTATS CONTRE LES PER- SONNES.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Meurtre.....	56	19	47	15	61	22
Tentative de meurtre.....	41	20	30	15	30	12
Homicide non prémédité.....	88	45	79	38	86	25
Avortement et suppression d'enfant.....	39	25	23	12	39	20
Viol et autres attentats à la pudeur.....	650	350	624	365	639	385
Proxénétisme.....	50	25	35	19	29	14
Bigamie.....	92	74	77	56	65	49
Coups et blessures graves.....	215	119	249	157	236	148
Violence contre femmes ou filles.....	96	64	93	63	87	65
Voies de fait graves.....	671	464	615	382	579	388
Voies de fait sur la police.....	427	367	245	217	487	442
Rixe.....	1,270	987	1,208	920	1,315	1,052
Refus de pourvoir aux besoins de la famille	274	154	271	212	250	11
Abandon du foyer par le mari.....	14	11	9	7	13	201
Autres attentats contre les personnes.....	141	80	155	97	148	95
Total.....	4,124	2,804	3,760	2,575	4,064	2,929